



**OFFRE DE CONSULTANCE :
Appui en Renforcement économique des familles**

Dernière mise à jour : juillet 2020

1. CONTEXTE

1.1. SOS Villages d'Enfants

La Fédération « SOS Villages d'Enfants International » est une organisation non gouvernementale internationale qui s'investit depuis 1949 dans la défense des droits et des besoins des enfants vulnérables. L'organisation a comme objectif de se concentrer sur le développement de l'enfant vulnérable pour que ce dernier devienne un adulte indépendant qui participe à la société. Active dans 135 pays dans le monde, la Fédération, dont le siège est à Innsbruck, en Autriche, est composée de 118 associations nationales dont SOS Villages d'Enfants Belgique. La Fédération dispose également de bureaux régionaux, notamment un bureau pour l'Afrique du Nord, Centrale et de l'Ouest (WCNA) et un bureau pour l'Afrique australe et de l'Est (ESAF).

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS BE) soutient les associations nationales SOS Villages d'Enfants République Démocratique du Congo (SOS RD Congo) et SOS Villages d'Enfants Burundi (SOS Burundi) dans la mise en œuvre de programmes de soutien aux enfants les plus vulnérables, notamment dans le cadre du programme de renforcement de la famille « Șanșo », « Strong Children change the World », soutenu par le Ministère Belge de la coopération au développement (DGD) sur la période 2017-2021.

Nom du programme	Șanșo: strong children change the world
Pays couverts	Burundi et RD Congo
Groupe cible	Burundi : 4.500 enfants répartis dans 1.500 familles RD Congo : 1.900 enfants répartis dans 850 familles
Début et fin	1er janvier 2017 – 31 décembre 2021
Budget total	5.855.312 EUR Burundi (Objectif Spécifique 1) : 2.194.203 EUR RD Congo (Objectif Spécifique 2) : 3.156.893 EUR

1.2. Le Programme Șanșo et le renforcement économique des familles

Le programme Șanșo est un Programme de renforcement des capacités des communautés et des familles en vue de promouvoir les droits de provision, de participation et de protection des orphelins et enfants vulnérables.

Les deux processus essentiels du travail de renforcement de la famille sont :



- ❶ l'**autonomisation de la communauté** : travailler pour atteindre la durabilité des réponses de la communauté à la situation des enfants risquant de perdre la prise en charge familiale ;
- ❷ l'**autonomisation des familles** : favoriser l'**indépendance des familles** quant à la protection et la prise en charge de leurs enfants.

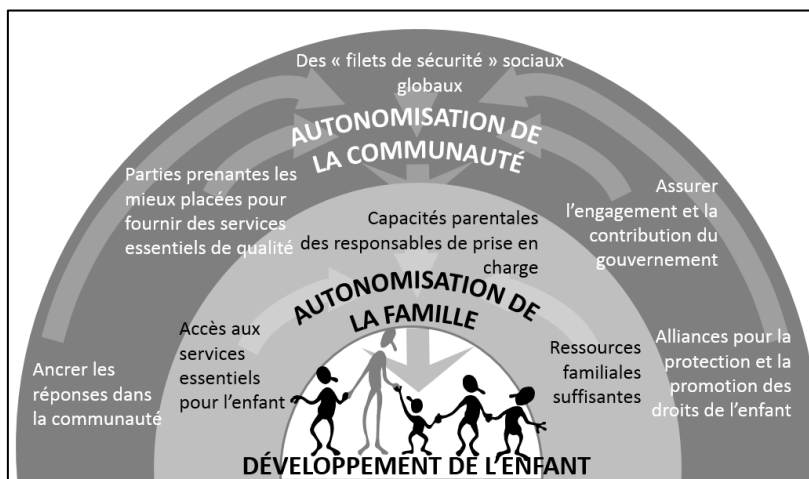


Schéma : les différents domaines de résultats dans les deux processus

Le programme de SOS Villages d'Enfants soutient les familles vers l'**indépendance** afin qu'elles puissent être en capacité d'assurer leurs responsabilités de prise en charge et de protection des enfants.

Le processus d'autonomisation des familles vise à renforcer les trois aspects suivants :

1. Compétences parentales du responsable de la prise en charge ;
2. Ressources familiales suffisantes (= autonomisation économique des familles) ;
3. Accès aux services essentiels pour l'enfant.

Selon SOS Villages d'Enfants, l'**autonomisation économique des familles** (aspect 2) décrit une situation dans laquelle les familles ont accès à des ressources suffisantes pour satisfaire les besoins de leurs enfants en matière de survie et de développement, aujourd'hui et à l'avenir, et sont capables d'utiliser ces ressources de façon efficace dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans le cadre de la démarche d'autonomisation économique, le programme soutient les familles pour qu'elles puissent retrouver la confiance, les connaissances, les compétences et les ressources qui lui permettent de mener efficacement à bien :

- la **génération de ressources**, afin qu'elles soient en mesure d'assurer des ressources suffisantes pour satisfaire à ses besoins en développement, aujourd'hui et à l'avenir ;
- la **gestion des ressources**, afin qu'elles soient capables d'utiliser de façon appropriée toutes les ressources disponibles, dans l'intérêt supérieur de chacun des enfants dont elles ont la charge, afin de satisfaire leurs besoins en développement aujourd'hui et à l'avenir.



SOS Villages d'Enfants Burundi et SOS Villages d'Enfants RD Congo ont développé une série d'activités pour chacun de ces deux aspects du renforcement économique dans le cadre du Programme *Sanjo* dont :

- en matière de génération des ressources : orientation sur la recherche d'emploi, les métiers porteurs, la formation professionnelle, l'entrepreneuriat social, encadrement des « kitchen-garden » et cultures en sac, appui aux Activités génératrices de revenus (AGR individuelles et/ou collectives) majoritairement l'élevage de petit bétail, la culture maraîchère et le petit commerce, en tenant compte des compétences endogènes des tuteurs/tutrices/groupes accompagnés.
- en matière de gestion des ressources : budgétisation et gestion du foyer, sensibilisation à l'épargne et aux emprunts à travers les Associations Villageoises/Communautaires d'Epargne et de Crédit (AVEC/ACEC), protection juridique (transmission du patrimoine et de la propriété), etc.

Certains des services listés ci-dessus sont fournis par les équipes de SOS Villages d'Enfants même, d'autres sont effectués par des partenaires externes.

Le volet d'autonomisation économique dans le programme *Sanjo* comprend deux niveaux, à savoir i) le niveau des AGR individuelles ou familiales et ii) le niveau des AGR collectives ou communautaires. De plus, le programme appuie également le développement et le renforcement des Associations Villageoises/Communautaires d'Epargne et de Crédit (AVEC/ACEC), qui permettent aux participants de renforcer leur gestion économique et de créer un système de solidarité pour ses membres.

Il convient également de noter que le programme *Sanjo* se différencie des programmes de renforcement familial antérieurs, pour lesquels l'appui direct était la stratégie d'intervention principale. Le programme actuel a fortement limité les appuis directs aux familles. Les changements économiques sont censés se produire sans ou presque sans investissement direct du programme, mais plutôt par le biais des activités et services listés ci-dessus.

2. OBJECTIF DE LA CONSULTANCE

2.1. Objectif général

L'objet de la présente mission de consultance est de **renforcer l'expertise des parties prenantes du programme *Sanjo*, à savoir SOS Villages d'Enfants Burundi, SOS Villages d'Enfants RD Congo et SOS Villages d'Enfants Belgique en matière de renforcement économique des familles.**

SOS Villages d'Enfants Belgique recherche un/une Consultant/e pour mener à bien cet exercice.

2.2. Domaines d'analyse

Pour mener à bien cette mission, le/la consultant.e devra au moins :

1. Réaliser un état des lieux des activités liées au renforcement économique des familles du Programme *Sanjo* en fonction de la typologie utilisée par SOS (*génération des ressources et gestion des ressources*) ;
2. Analyser l'offre de services fournis en matière de renforcement économique des familles (les activités liées à la génération et à la gestion des revenus), en évaluant



l'efficience, l'efficacité (en termes d'augmentation des ressources familiales et d'utilisation des ressources pour une meilleure protection de l'enfant) et la durabilité de ces services en fonction des différentes situations familiales (familles monoparentales, jeune chef/ffe de famille, etc.) et niveaux de vulnérabilité (familles analphabètes, etc.);

3. Analyser le système de suivi des services fournis (outils de suivi, existence et pertinence des indicateurs de suivi, utilisation des résultats des processus de monitoring etc.) et faire des propositions d'amélioration le cas échéant;
4. Comparer les approches et stratégies entre les deux pays d'intervention, ainsi qu'au long du projet (si les stratégies ont changé), en tenant compte des contextes locaux (taxes, démarches administratives imposées par les gouvernements) et facteurs externes (inflation, marché de l'emploi) qui peuvent impacter le développement ou la viabilité des AGR ;
5. Analyser l'opportunité de promouvoir de développement des AGR individuelles et des AGR communautaires (est-ce que ces approches se renforcent mutuellement, sont-elles pertinentes pour tous les types de familles en fonction de leur situation familiale ou leur niveau de vulnérabilité etc.) et le potentiel des structures communautaires (AVEC/ACEC) pour le renforcement économique des familles ;
6. Sur base des analyses des points précédents, déterminer les meilleures stratégies pour le renforcement économique par rapport au points suivants : appui direct vs appui indirect, approche individuelle et complémentarité de l'approche collective, fournir les services soi-même ou travailler en partenariat, afin de fournir un éventail de stratégies en fonction des différentes situations familiales, des niveaux de vulnérabilité des familles et des facteurs contextuels (notamment la présence d' AVEC/ACEC ou d'autres structures communautaires) ;
7. Pour chacune des stratégies et approches déterminées, identifier les risques principaux ;
8. Déterminer les besoins en renforcement de capacités des agents de SOS Villages d'Enfants au Burundi et en RD Congo et/ou la révision des outils existants de formation ou développement de connaissances et compétences et proposer un plan de renforcement de capacités.

Le/la consultant.e est encouragé.e à proposer des domaines d'analyse additionnels dans sa proposition technique si cela lui semble pertinent.

3. METHODOLOGIE

Le/la consultant.e devra travailler en étroite collaboration avec *SOS Villages d'Enfants Belgique* et les partenaires d'implémentation *SOS Villages d'Enfants Burundi* et *SOS Villages d'Enfants RD Congo*.

Il est attendu que ce processus d'appui en matière de Renforcement économique des familles soit participatif et engage les agents SOS sur le terrain, ainsi que les familles et communautés concernées, afin d'assurer l'appropriation, l'apprentissage et l'adéquation aux besoins. Le/la consultant.e devra donc proposer une méthodologie participative pour répondre aux objectifs spécifiques.

Le processus devra impérativement partir des ressources disponibles existantes, notamment au sein de la Fédération SOS Villages d'Enfants et également dans des programmes



similaires, en particulier le Programme d'Accompagnement des Communautés pour la Protection de l'Enfant (PACOPE) implémenté par SOS Villages d'Enfants Luxembourg en Guinée, au Mali, au Niger et au Sénégal.

Le/la consultant.e devra aussi se baser sur l'expérience des acteurs principaux (ONG, organisations internationales) extérieurs à SOS Villages d'Enfants travaillant au renforcement économique des familles vulnérables en RD Congo et au Burundi afin d'intégrer dans son analyse leur expérience et leçons apprises.

La méthodologie suggérée est la suivante :

- Une phase de recherche de bureau : recherche et étude des documents (politiques, manuels ou guides, évaluation à mi-parcours, etc.) existants au sein de SOS Villages d'Enfants en matière de renforcement économique ;
- Une phase de collecte des données à travers :
 - des entretiens à distance ou rencontres sur le terrain avec les parties prenantes concernées (personnel de SOS BE, SOS Burundi, SOS RD Congo, SOS Luxembourg, SOS International – bureaux régionaux, autres organisations actives dans le renforcement économique des familles en RD Congo et au Burundi) ;
 - une enquête auprès des familles et communautés (concernant les AGR individuelles et collectives, participation aux AVEC/ACEC, etc.) ;
- Un atelier participatif de réflexion et co-construction de certains éléments des livrables.

En raison des restrictions de voyage en lien avec la crise du Covid-19, les candidat.e.s sont invité.e.s à spécifier leurs méthodes de collecte des données s'ils ne peuvent se rendre sur le terrain ou toute proposition alternative (changements de calendrier, recours à des consultants locaux, etc.) pour mener à bien la mission.

4. CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL

30 juillet 2020	Publication des Termes de référence (TdR)
20 août	Date limite de soumission des candidatures
10 septembre	Sélection du/de la consultant.e et finalisation avec le/la consultant./e de la méthodologie et calendrier de travail
17 septembre	Signature du contrat et début de la mission
30 novembre	Date limite pour la remise de la version définitive des livrables. En fonction du timing proposé du/de la consultant.e, les dates d'échéance pour la remise de la version provisoire des livrables et la réunion de restitution seront décidées.

5. ÉLÉMENTS LIVRABLES

Le consultant devra produire un rapport incluant :



- ✓ Un résumé exécutif (max 3 pages) ;
- ✓ La méthodologie de la recherche
- ✓ Une analyse approfondie des domaines d'intérêt décrits ci-dessus
- ✓ Des recommandations claires, précises et détaillées pour renforcer l'expertise des Associations nationales en matière de renforcement économique des familles ;
- ✓ Un plan de renforcement de capacités de SOS Villages d'Enfants Burundi et SOS Villages d'Enfants RDC.
- ✓ Des conclusions et recommandations

Tous les documents doivent être livrés en français.

Le rapport ne doit pas excéder 60 pages maximum.

6. BUDGET DE LA CONSULTANCE

Le budget pour cette mission (honoraires) est estimé à 15.000 EUR (hors tva).

Les frais remboursables comme les frais de déplacements (internationaux/nationaux), les frais d'atelier et autres dépenses hors honoraires sont également à indiquer dans l'offre financière, à titre indicatif.

7. PROCÉDURE DE SOUMISSION D'UNE OFFRE

L'offre doit comporter :

- Une proposition technique détaillant le contenu (le cas échéant, y compris des domaines d'analyse supplémentaires) et la méthodologie ;
- Une proposition financière qui détaille les honoraires d'une part et les frais remboursables d'autre part ;
- Le CV du/de la consultant.e qui démontre clairement les expériences pertinentes dans les domaines de cette recherche ;
- Deux contacts de référence pouvant attester des compétences du/de la consultant.e.

Les candidat.e.s sont invité.e.s à soumettre leur offre technique et financière au plus tard le 20 août 2020 par email à jobs@sos-villages-enfants.be.

Pour plus d'informations sur ces Termes de Référence, veuillez-vous adresser à Mr. Stijn Raes via stijn.raes@sos-villages-enfants.be ou au 0032 (0)487 361 498.
